

COMMISSION EPISCOPALE POUR LES
MIGRANTS ET LES REFUGIES

Charte Graphique

Réalisation : Selom AKAKPO

SOMMAIRE

1. Présentation du logo
2. Analyse du logo
3. Contexte et ordre de modification du logo
4. Usages interdits du logo
5. Quelques applications du logo

1. Présentation du logo

A la couleur bleue, le logo imaginé et conçu par nos soins est un ensemble cohérent avec des symboles traduisant parfaitement l'essence même de la Commission. Il symbolise donc par ce fait, la mission de la Commission : manifester la sollicitude des évêques de Centrafrique à l'endroit des personnes obligées de quitter leur domicile habituel, notamment les déplacés internes, les réfugiés, les migrants et les victimes de la traite des personnes. Cette mission matérialise en effet la fin pour laquelle la commission a été créée.

Elle montre une famille de quatre personnes, portant des affaires et se déplaçant sur le sigle de la commission. Le tout se retrouve dans la carte de la Centrafrique.



2. Analyse du logo

Présentation et explication des éléments du logo

*L*e logo ci-dessus est constitué de 5 éléments à savoir :

2.1- *Une famille en déplacement*

La famille en déplacement est composée d'un père, d'une mère et deux enfants (une fille et un fils) portant tout ce qu'ils ont pu sauver de leurs biens avant de quitter leur domicile.

Elle représente les déplacés internes, les réfugiés, les migrants et les victimes de la traite des personnes.



Cette famille symbolise toutes les personnes qui ont dû quitter leur domicile contre leur gré et qui sont à la recherche d'un lieu où non seulement elles se sentent accueillies mais aussi où elles vivent en paix.

2.2- *L'abréviation du nom de la commission*

C'est l'inscription en dessous de la famille en déplacement. Elle est formée de cinq (5) lettres à savoir : **C E M I R** et se lit de la gauche vers la droite. La police utilisée est le « Rockwell Extra Bold ».

Sa position traduit le dessein de la commission qui est de soutenir aider et orienter les personnes en déplacement forcé à trouver un lieu d'accueil et à retrouver leur dignité de personnes créées à l'image de Dieu.

2.3- La main

La main se situe juste en face de la famille en déplacement. Elle communique une expression d'invitation adressée aux déplacés internes, aux réfugiés, aux migrants et aux victimes de la traite des personnes. De ce fait, elle symbolise l'accueil, la protection, la promotion et l'intégration, devise de la CEMIR.



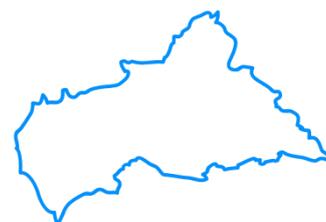
Plus fondamentalement, la main symbolise l'Amour restaurateur du créateur vers lequel la commission oriente toutes les personnes en déplacement forcé.

2.4- La croix

La croix incrustée dans le sigle CEMIR traduit le moteur et le moto qui sous-tendent les actions de la Commission : L'Évangile et la doctrine sociale de l'Église.

2.5- La carte de la Centrafrique

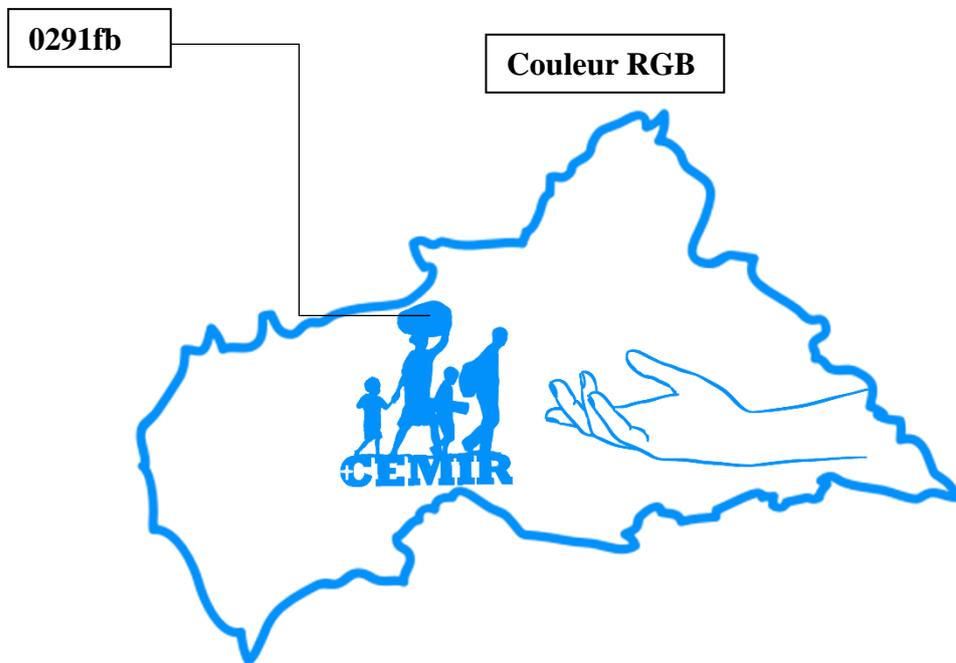
La carte de la Centrafrique exprime l'appartenance de la CEMIR à l'Église particulière de Centrafrique.



2.6- Le Logo dans son ensemble

Le Logo décrit donc ce mouvement des personnes en déplacement forcé d'un lieu d'insécurité vers un lieu d'accueil et de sécurité, et ce, grâce à l'accompagnement de la Commission Episcopale pour les Migrants et les Réfugiés (CEMIR)

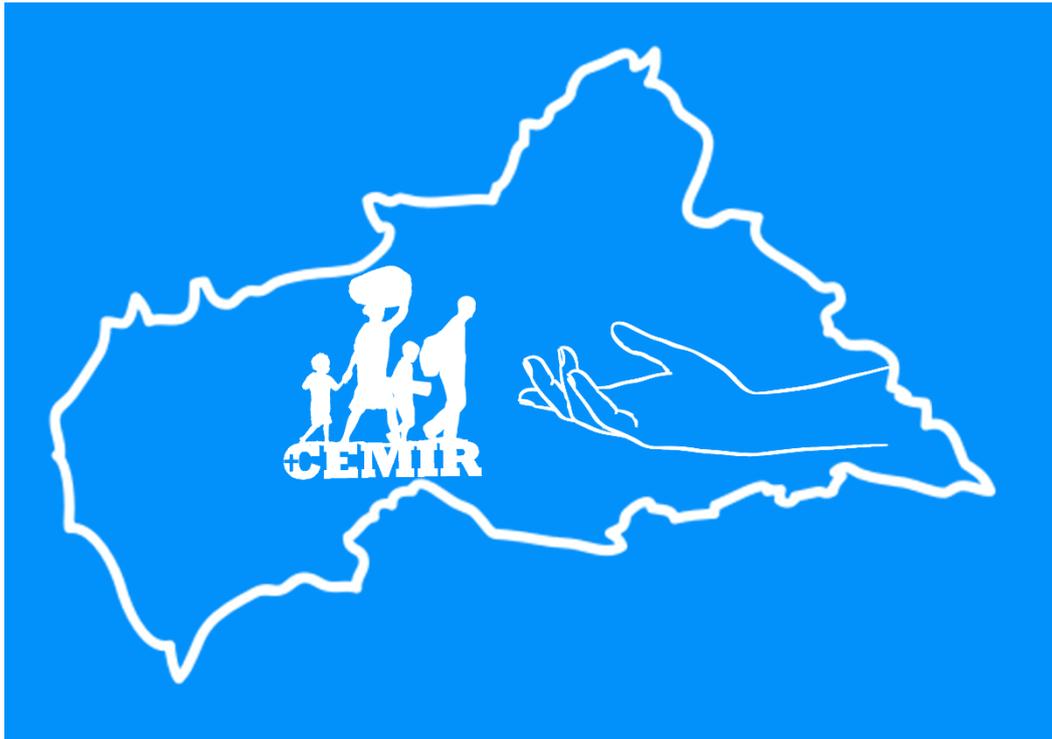
3. Présentation de la couleur de base



Le bleu est considéré comme la couleur de l'espoir pour les personnes en déplacement forcé

4. Contexte et ordre de modification du logo

Le logo peut être utilisé sur n'importe quelle surface. Cependant, la couleur bleue du logo peut être modifiée par le blanc lorsque celui est représenté sur un fond bleu



Autre variante possible du logo

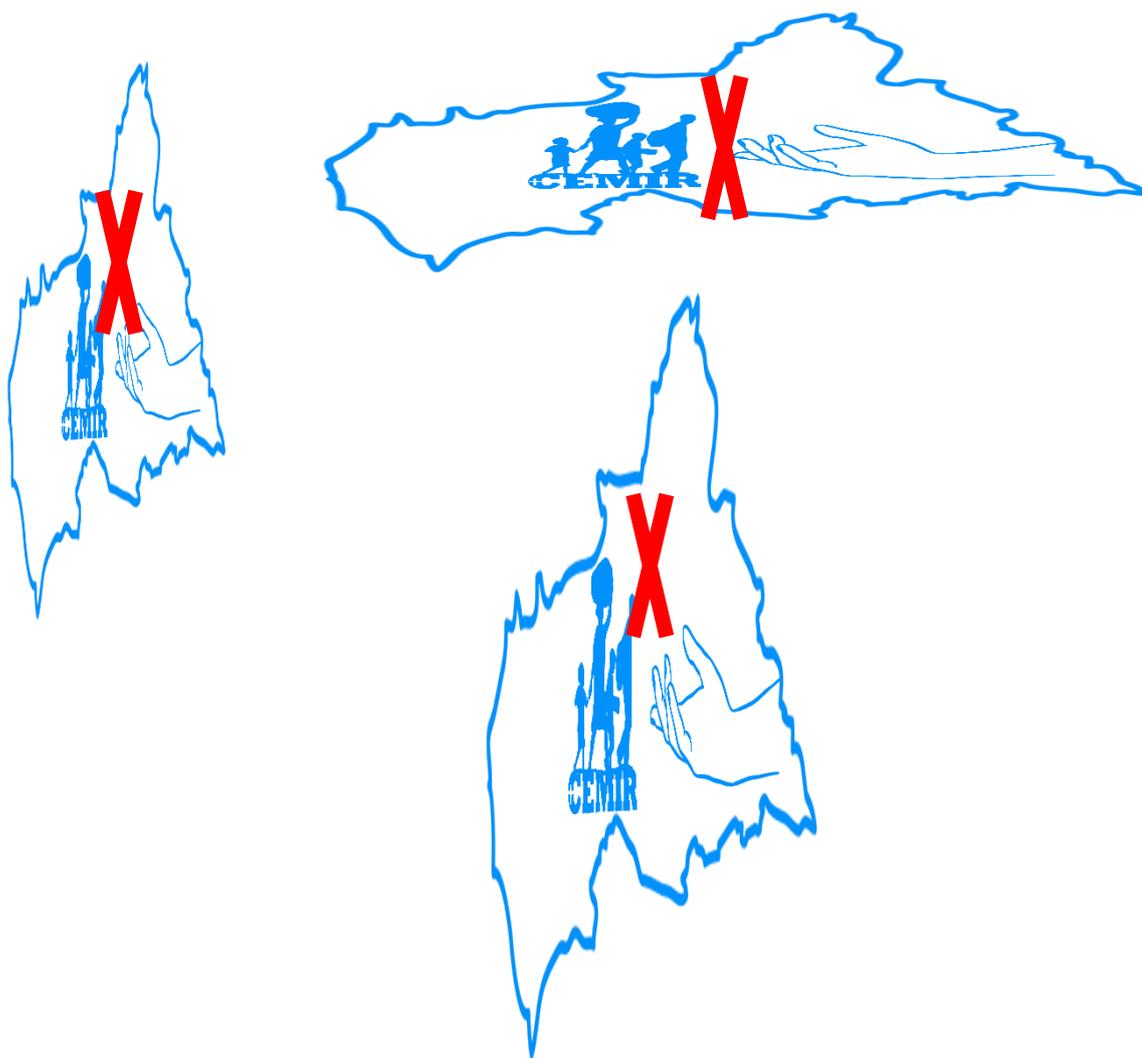
5. Usage interdit du logo

A part les 2 versions du logo (sur un fond quelconque et un fond bleu), le logo ne doit pas être modifié avec une autre couleur.

Pour le redimensionnement du logo, celui-ci doit être proportionnel à la rondeur de l'esquisse initiale pour pouvoir garder la forme de départ du logo.

Les 2 versions du logo ne doivent pas être allongées excessivement que ce soit en hauteur ou en largeur. Le logo doit pouvoir être agrandi simultanément des 2 cotés (hauteur et largeur)

Exemple d'interdiction d'utilisation du logo :



6. Application du logo

Après une phase d'étude du logo, il semble propice de voir quelques exemples d'utilisation sur certains objets, cette section présente en image l'incrustation du logo sur des habits et casquettes.







